

Ultra-Fresh NM GERMESTATIQUE

Concentré Liquide: Additif bactériostatique pour des tissus

GARANTIE: 5-chloro-2-(2',4'-dichlorophenoxy)phenol 3,0%

COMMERCIAL

NUMÉRO HOMOLOGATION 14278 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

THOMSON RESEARCH ASSOCIATES

Une Partie de KROY CHEMICALS LTD.

95 King St. East, Suite 400

Associates

Toronto, Ontario, Canada M5C 1G4

416-955-1881

Contenu net:

49 Gervais Drive, Toronto ON M3C 1Y9

Avis de modification

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS

Nocif en cas d'ingestion. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux ou la peau, rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Pour contact avec les yeux, consulter un médecin immédiatement. Enlève et lave les vêtements contaminés avant de les réutiliser. En cas d'ingestion, boire immédiatement une grande quantité de lait, de blancs d'oeufs, de solution de gélatine ou, si ces produits ne sont pas disponibles, boire une grande quantité d'eau. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Éviter l'alcool. Consulter un médecin ou un centre antipoison immédiatement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

MODE D'EMPLOI

Ultra-Fresh NM Germestatique est un additif élaboré pour application au coton, à la laine et aux textiles synthétiques. Une application de 4.0 à 5.0% basée sur le poids des textiles est recommandée. L'activité bactériostatique de **Ultra-Fresh** NM Germestatique durera pendant au moins 50 lavages conventionnels.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))